



# APPEL A PROJETS 2025

# CONTRATS DOCTORAUX

Lancement de l'appel : Mercredi 12 février 2025

Clôture : Mardi 22 avril 2025

Résultats : Mercredi 11 juin 2025

Acceptation des bourses : Lundi 23 juin 2025

Prise de fonction des doctorants : Au plus tard le  
1<sup>er</sup> décembre 2025

## RÉSUMÉ

L'École Universitaire de Recherche pluridisciplinaire SPECTRUM d'Université Côte d'Azur, spécialisée en sciences fondamentales et ingénierie, lance son appel à projets recherche 2025 en allouant des bourses doctorales :

- **4 demi-contrats de thèse** en mathématiques, physique, astrophysique, sciences de la Terre, chimie et ingénierie.

Ce programme vise à soutenir des projets de recherche d'excellence. Une attention particulière sera accordée aux **projets interdisciplinaires, internationaux et à fort potentiel de rupture scientifique et technologique.**

- **1 contrat doctoral** spécifiquement fléché sur les technologies quantiques.

## OBJET DE L'APPEL A PROJETS (AAP)

L'École Universitaire de Recherche pluridisciplinaire SPECTRUM s'appuie sur l'excellence de ses laboratoires pour offrir **une formation de qualité en Master et Doctorat dans des domaines scientifiques variés**. Cet appel, **en collaboration avec le projet ANR QuantEdu-France et le programme IDEX UCAJEDI**, vise à financer **4 demi-contrats de thèse de 3 ans chacun** s'inscrivant dans les thématiques de l'école, **en cofinancement avec un partenaire** (72 k€ requis par demi-bourse) et 1 contrat doctoral en technologies quantiques, financé par le projet ANR QuantEdu-France, **bénéficiant ou non d'un co-financement**.

## RÈGLEMENT DE L'AAP

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'équipe d'accueil doit relever du périmètre des laboratoires de notre école.
- Dans le cas des contrats doctoraux co-financés par notre école, un cofinancement à hauteur de 50% (72 k€) est requis. Le cofinancement devra obligatoirement être reversé vers Université Côte d'Azur (UniCA). La convention de reversement ou la convention de recherche devra être établie au préalable et signée un mois avant la prise de fonction du/de la doctorant(e) embauché(e) par UniCA.
- Dans le cas du contrat doctoral centré sur les technologies quantiques, le cofinancement est fortement encouragé mais non obligatoire.

### CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Le projet de thèse doit satisfaire au moins un des critères suivants :

- ◆ Bénéficier d'une ouverture à l'international, avec une collaboration forte (co-direction de thèse) avec une université étrangère.
- ◆ Démontrer un lien industriel et/ou de potentiels développements industriels innovants.
- ◆ Être interdisciplinaire dans le périmètre de l'école (entre deux ou plusieurs laboratoires) ou sur le périmètre d'UniCA.
- ◆ Être disruptif de façon à faire l'objet d'un dépôt aux appels à projets ANR ou ERC durant la thèse ou au plus tard, à la fin de la thèse.



Dans l'évaluation de cet AAP seront pris en compte tous les points suivants :

- La qualité scientifique du projet présenté (Cf. pièces à fournir pour le projet de recherche - article 3 ci-après de l'AAP).
- La qualité de l'encadrement (Cf. pièces à fournir par l'encadrant - article 3 ci-après de l'AAP. La disponibilité du/des encadrant(s) par rapport aux autres encadrements en cours sera également un facteur d'appréciation).
- L'excellence des candidats potentiels (Cf. pièces à fournir par le candidat - article 3 ci-après de l'AAP).

## PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection des projets et des candidats se déroule en deux phases distinctes :

### 1) Phase de présélection

- Examen des dossiers soumis par une sous-commission du CoSP de l'école avec la collaboration de membres de QuantAzur pour le financement concerné.
- Sélection des projets répondant aux critères d'excellence scientifique et d'éligibilité.
- Audition des encadrants de thèse (membre de la sous-commission de l'école et de l'institut QuantAzur pour le financement concerné).

### 2) Phase de sélection

- Auditions des candidats doctorants retenus pour chaque projet (responsable du champ disciplinaire concerné de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées).
- Validation par les Comités de pilotage de l'école et de l'institut QuantAzur.

## LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

Le dossier doit être rédigé **en anglais**.

- **Concernant le projet de recherche**
  - ◆ Résumé du projet en une demi-page.

- ◆ Description détaillée de 6 pages maximum (incluant enjeux, originalité, faisabilité technique prenant en compte la durée du contrat de 3 ans et les étapes clés du projet et précisant l'éventuel potentiel de développement industriel innovant). La bibliographie sera annexée.
- ◆ Une lettre d'engagement du co-financeur (72k€ par demi-bourse) qui spécifie que le reversement des fonds vers UniCA sera effectif en cas de succès à cet AAP et qui en précise la temporalité (en fonction de date de démarrage de la thèse). En cas d'impossibilité, veuillez prendre attache auprès de la direction de l'école ([eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr)).
  
- **Concernant l'encadrement**
  - ◆ CV de l'encadrant et de l'éventuel co-encadrant (2 pages maximum par CV).
  - ◆ Liste des principales publications au cours des 3 dernières années et portage des projets dans les domaines visés.
  - ◆ Lettre de recommandation du directeur du laboratoire ou de l'équipe qui aura la responsabilité d'accueillir la personne sélectionnée.
  
- **Concernant le candidat (date butoir le 12 mai 2025)**
  - ◆ CV des candidats potentiels (avec nom).
  - ◆ Relevés de notes de M1 et M2 et classement (si applicable) de licence et de master.
  - ◆ Lettre de motivation (1 page).
  - ◆ Deux lettres de recommandation.

**Il conviendra de préciser sur la page de garde du dossier quel type de financement est visé.** Les dossiers incomplets à la date du 22 avril 2025 ne seront pas pris en considération (*exception faite des documents relatifs au candidat qui sont à transmettre au plus tard le 12 Mai 2025 via l'e-mail [eur-spectrum.aap@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-spectrum.aap@univ-cotedazur.fr)*).

## CALENDRIER DE L'APPEL

- 12 février 2025 : lancement de l'appel.
- **22 avril 2025** : date limite de réception des dossiers (identique à celle du concours aux contrats doctoraux ministériels d'UniCA).
- **12 mai 2025** : date limite de réception des CV des doctorants candidats à la bourse.
- 16 mai 2025 : notification des projets présélectionnés pour l'audition des encadrants de thèse.
- **Du 22 au 23 mai 2025** : auditions des encadrants des projets présélectionnés.
- 26 mai 2024 : notification du classement final aux porteurs de projet.
- **Du 02 au 04 juin 2025** : auditions (éventuellement par visioconférence) des candidats à la bourse doctorale avec le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'EDSFA.
- 11 juin 2025 : notification aux candidats de l'attribution de la bourse doctorale.
- **16 juin 2025** : date limite d'acceptation de la bourse doctorale.
- 17 juin 2024 : affichage et communication des résultats.

## MODALITÉS DE SOUMISSION

- Les dossiers de candidature soumis devront être signés par le Directeur/la Directrice de l'Unité de Recherche du porteur de projet.
- L'ensemble des documents demandés devra être rassemblés et concaténés dans un seul fichier PDF dénommé selon le schéma suivant : *NOM du porteur\_Acronyme du projet\_2025.pdf*
- Les dossiers de candidature doivent être déposés complets sous la plateforme Nuxeo [en cliquant sur ce lien](#).

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

- Contrats à durée déterminée de trois ans avec prise d'effet au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre 2025. En cas d'impossibilité, veuillez prendre attache auprès de la direction de l'école ([eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr)).
- L'employeur sera Université Côte d'Azur (UniCA). **L'intégralité des cofinancements devront donc être reversés à UniCA.** En cas d'impossibilité, veuillez prendre auprès de la direction de l'école ([eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-spectrum.direction@univ-cotedazur.fr)).

- **La convention de reversement ou la convention de recherche devra être signée un mois avant la date de démarrage de la thèse.**
- L'étudiant devra impérativement résider à proximité du laboratoire d'accueil pendant la durée du contrat (exception faite des cotutelles). Le lieu de résidence doit ainsi permettre de se rendre quotidiennement au laboratoire.
- Le montant du salaire brut mensuel sera approximativement de 2500€ brut.

## NON CUMUL

Ces bourses de thèse individuelles ne sont pas cumulables avec d'autres financements.

Les candidats retenus devront donc travailler à 100% de leur temps sur le projet de recherche sélectionné, exception faite pour des charges éventuelles d'enseignement dans les formations de l'école (QuanteDuFrance inclus) avec l'obligation d'enseigner 64h équivalent TD par an.

## CHANGEMENT DE SITUATION

Le cas échéant, il appartiendra à la personne recrutée de notifier tout changement de situation administrative qui pourrait intervenir pendant la durée de son contrat (notamment en cas de recrutement en CDI ou comme fonctionnaire).

Contact : *Ketty Guillouzouic, Project Manager* : [Ketty.GUILLLOUZOUIC@univ-cotedazur.fr](mailto:Ketty.GUILLLOUZOUIC@univ-cotedazur.fr) / 04 89 15 00 27



# ANNEXE



## AUTORISATION POUR

## DROIT À L'IMAGE / CESSION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné-e (Prénom NOM) : .....

Demeurant : .....

Courriel : .....

Numéro de mobile : .....

Déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

- 1) Autorise   
N'autorise pas

Université Côte d'Azur, au travers de son École Universitaire de Recherche SPECTRUM, ci-après dénommée

« Université Côte d'Azur »

à me filmer ou me photographier à l'occasion de l'ensemble des activités pédagogiques et de recherche de l'École SPECTRUM (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne d'Université Côte d'Azur, actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- Site internet d'Université Côte d'Azur ;
- Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques ;
- Présence lors d'évènements ;
- Publicité ayant pour objet la promotion d'Université Côte d'Azur et associés.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants, etc.).

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche.

Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

- 2) M'engage à faire mes meilleurs efforts, au cours de l'année universitaire, pour donner un interview (radiophonique, audiovisuelle ou écrite) et/ou témoignage (événementiel).

Fait en 1 exemplaire à ..... le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Le/la/recipientaire de la bourse doctorale.

Conformément au règlement général de protection des données, entré en application depuis le 25 Mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant au Délégué à la Protection des Données : dpo@univ-cotedazur.fr.